Quiconque porte préjudice, Allah lui portera préjudice. Et quiconque rend les choses difficiles, Allah les lui rendra difficiles.

Aboû Ṣirmah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : « Quiconque porte préjudice, Allah lui portera préjudice. Et quiconque rend les choses difficiles, Allah les lui rendra difficiles. »

[Bon] [Rapporté par Abû Dâwud, At-Tirmidhî, Ibn Mâjah et Ahmad]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a mis en garde contre le fait de nuire à un musulman ou de le mettre dans la difficulté, quelle que soit l'affaire ; qu'il s'agisse de sa personne, de son argent ou de sa famille. Quiconque fait cela, Allah le rétribuera et le punira en fonction même de son œuvre.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5375